



Aux collègues qui participent aux opérations de mobilité sur postes de chefs

Vous avez rencontré en entretien votre commissaire paritaire national (CPN), et/ou vous avez déposé la copie de votre dossier de mutation sur la plateforme syndicale. Si vous avez manqué cette dernière opération, vous pouvez toujours transmettre ce dossier directement par mail (à partir du 28 janvier 2020 aux [Commissaires paritaires nationaux](#)).

Si vous avez fait ces opérations, vous nous avez donc mandatés pour vous accompagner. Nous considérons que cette démarche équivaut à une déclaration d'intention de votre part.

Maintenant que cette première étape est réalisée, n'oubliez pas de faire parvenir directement aux CPN toutes les pièces qui traduisent une modification de votre projet (extension, courrier à la hiérarchie, évolution de votre situation personnelle...).

Le travail d'accompagnement du SNP DEN a déjà commencé. Les groupes de travail se réunissent en académie et de très nombreuses situations ont été ou seront évoquées. Cet accompagnement va se poursuivre à la DGRH du ministère, avec une première audience début février. Ce jour-là, une délégation de CPN se chargera de relayer les différentes situations.

Les résultats seront disponibles le 27 mars 2020 sur le portail agent. Les CPN travailleront tout le week-end suivant et seront disponibles le lundi 30 mars pour vous accompagner.

Les mêmes opérations seront reconduites avant les mouvements de mai et de juillet, mouvement sur postes d'adjoints et ajustements sur postes de chefs.

Attention, la plateforme syndicale nationale ferme le lundi 27 janvier à 12H.



Réunion des CPN au siège le 22 janvier 2020